



Prométerre MAG

N° 3 Juillet 2019

Bulletin trimestriel de Prométerre

Association vaudoise
de promotion des métiers de la terre
Avenue des Jordils 1-3
1006 Lausanne
www.prometerre.ch
Diffusion: Agri

Couverture sociale

ON MENE L'ENQUÊTE

pp. 3+6

Aménagement du territoire:
dossiers épineux pp. 2-3

10^e Salon des alpages:
souvenirs et perspectives p. 5

Donation et EMS: qui
passe à la caisse ? p. 7

Mary-Laure Schorderet:
une cheffe à la FeVi p. 8



Dossier

Les droits sur le sol nécessitent une attention constante

Christian Aeberhard, Prométerre



La question de l'aménagement du territoire, dont les décisions touchent directement l'activité agricole, est au cœur de plusieurs propositions législatives et administratives. Tour d'horizon non-exhaustif.

La fonction première de la législation sur l'aménagement du territoire (LAT) devrait logiquement être celle de réserver prioritairement le territoire agricole aux activités productives de l'agriculture. Malheureusement, ceux qui la décident et l'appliquent se montrent plus préoccupés à servir les multiples intérêts de l'économie, de la société ou de l'environnement, que ceux du secteur primaire.

La défense professionnelle constate que les autorités acceptent plutôt facilement de sacrifier les

meilleures terres agricoles en faveur du développement économique et des infrastructures. L'utilisation du sol pour l'agriculture ne bénéficie par contre pas de ces mêmes facilités; les motifs déclarés supérieurs - protection du paysage ou de la nature - ne manquent pas pour brider ses activités.

Solutions praticables désirées

Tout bien considéré, l'action «aménagiste» des autorités d'exécution se remarque bien davantage par des excès de formalisme administratif et de régulation

tatillonne à l'endroit des activités agricoles hors de la zone à bâtir, que par leur courage politique à mettre en œuvre efficacement l'article constitutionnel 104a sur la sécurité alimentaire. Article qui, rappelons-le, vise à créer des conditions propices à la préservation des bases de la production agricole, notamment en matière de terres agricoles.

Prométerre encourage les futurs élus saisis des questions d'amé-

Les autorités acceptent facilement de sacrifier les meilleures terres agricoles en faveur du développement économique. L'utilisation du sol pour l'agriculture, par contre, ne bénéficie pas de ces mêmes facilités

nagement du territoire rural, quelle que soit leur fonction législative ou exécutive, à redescendre au niveau des réalités vécues dans les campagnes. L'Association vaudoise de promotion des métiers de la terre espère que nos représentants soient une source de solutions praticables, plutôt que de perpétuer, voire d'aggraver, le maquis réglementaire existant. Actuellement, différentes propositions législatives et administratives sont au cœur de discussions suivies avec une vigilance affûtée par la défense professionnelle et les représentants politiques de l'agriculture. A titre individuel, les propriétaires et exploitants sont aussi concernés.

Un retour de la prépondérance du politique sur l'administration est souhaité dans cette problématique essentielle pour l'avenir de l'agriculture vaudoise, composante majeure de sa capacité d'investir et de se renouveler, à moyen et long termes.

Zones agricoles spécialisées et SDA

Lors de la planification de «zones agricoles spécialisées» (secteurs destinés aux productions agricoles non dépendantes du sol comme les serres, tunnels, halles d'engraissement, porcherie), les autorités cantonales s'efforcent rigoureusement de sortir les SDA qui s'y trouvent référencées, d'exiger la compensation, voire d'en empêcher carrément la planification. Ceci revient à dénier le caractère de SDA à des surfaces devenant plus productives en matière alimentaire que des terres agricoles ordinaires, alors que l'on accepte sans sourciller de maintenir en SDA les surfaces soustraites à la production alimentaire au sein des espaces réservés aux eaux. Deux poids, deux mesures ou incohérence politique ?

Espace réservé aux eaux et SDA

La loi fédérale sur la protection des eaux prévoit de supprimer la qualité de surfaces d'assolement (SDA) aux terrains qui se trouveraient inclus dans l'«espace réservé aux eaux» (ERE), que cantons et communes doivent délimiter dans leurs plans d'affectation. En toute logique, cela devrait soit diminuer le quota cantonal de SDA, soit faire l'objet de compensations par la création ou la reconstitution, ail-

Révision de la LAT II

La révision proposée au niveau fédéral vise à restreindre encore plus les possibilités de construire en zone agricole, surtout pour les besoins exprimés en parfaite conformité avec cette zone. Les nouvelles dispositions du projet du Conseil fédéral, bien que rejetées par deux fois en consultation publique, vont sanctionner lourdement celles

et ceux qui, dans un esprit d'entreprise souhaité par la Confédération, se risqueraient, si non à les enfreindre, du moins à se confronter à ces règles trop draconiennes. Selon l'analyse menée par Prométerre, le projet LAT2 et le message qui l'accompagne ne méritent même pas l'attention d'une entrée en matière au niveau du Parlement.



Prométerre s'est opposée au PAC Venoge, notamment à l'espace réservé aux eaux. L'Association juge son dimensionnement, large parfois de 40 mètres et portant sur près de 100 ha de surfaces agricoles, excessif.

PGA communaux

La révision des plans généraux d'affectation communaux, avec leur lot de dézonages, attire souvent l'attention. Le PGA est aussi l'occasion de créer, le plus souvent en catimini, des zones agricoles protégées interdites de constructions, tout en y restreignant sévèrement l'exploitation agricole: de nouvelles sources de prescriptions et de contrôles supplémentaires.

PAC Venoge et Lavaux

Suite logique d'une volonté populaire indiscutable, les PAC (plans d'affectation cantonaux) en cours d'élaboration pour la Venoge et en Lavaux doivent permettre d'atteindre les objectifs constitutionnels en y intégrant toutes les restrictions légales en vigueur pour ces territoires. Or, l'administration tente par la bande d'ajouter des restrictions supplémentaires à l'exploitation agricole du sol, pas toujours justifiées par les objectifs prétendument visés. Les PAC Venoge et PAC Lavaux, bientôt soumis à l'approbation du Grand Conseil, éveillent donc la plus grande attention de Prométerre, pour que l'agriculture n'ait pas à subir à nouveau les affres et les péripéties expérimentées dans le passé avec les PAC des sites marécageux. A noter que Prométerre, après avoir organisé deux séances d'information destinées aux exploitants concernés, a déposé le 13 juin une opposition au PAC Venoge. Elle est constituée du rejet de certains éléments du plan d'affectation cantonal ou de son règlement d'application, dommageables pour l'agriculture.

EDITO



L'enfer est pavé de bonnes intentions

Luc Thomas, Directeur

La couverture sociale du conjoint de l'exploitant agricole fait débat. Dans le projet PA 2022 + mis en consultation l'hiver dernier, le Conseil fédéral propose d'établir un lien entre l'octroi des paiements directs et l'existence d'une protection sociale suffisante de la femme ou du mari. Ainsi, «les bénéficiaires de paiements directs devront apporter la preuve que le conjoint qui collabore de manière régulière, importante ou significative à l'exploitation, et qui ne dispose pas d'un autre revenu suffisant, est assuré de manière appropriée». Le rapport précise l'étendue la couverture sociale exigée. Elle devra permettre de faire face aux risques décès et invalidité et inclure une forme ou une autre de prévoyance retraite. Les exploitants qui n'apporteraient pas la preuve de son existence seraient sanctionnés par une réduction des paiements directs, selon un modèle analogue à la réglementation en vigueur pour les PER.

«S'en remettre à l'Etat sonnerait comme un terrible aveu d'impuissance de la profession»

Nous souscrivons pleinement à l'objectif que les membres du cercle familiale agricole, en tout premier lieu l'exploitant-e et son ou sa conjoint-e, s'il ou elle joue un rôle actif dans l'entreprise, puissent se constituer une couverture sociale appropriée. Pour y parvenir, la voie préconisée par le projet PA 22+ n'est cependant pas la bonne.

Cette question de la couverture sociale soulève tout d'abord le problème de la délimitation entre ce qu'il est légitime de soumettre au contrôle de l'Etat et ce qui doit impérativement demeurer dans la sphère privée, à l'abri de son regard inquisiteur. La Confédération ne cesse de proclamer vouloir une agriculture entrepreneuriale, à qui il s'agit de redonner des marges de manœuvre en allégeant les contraintes administratives qui n'ont cessé de se renforcer au fil du temps. Si telle est sa volonté, elle serait alors bien inspirée de ne pas élargir encore le périmètre de ses contrôles en s'arrogeant le droit d'interférer dans les relations entre époux agriculteurs. Au plan pratique par ailleurs, il ne sera pas facile de trouver des critères d'application permettant d'identifier de façon simple les situations concernées, sans tomber dans l'arbitraire et en évitant les effets de seuils. Et que dire de l'ambiance au sein de la famille et du couple lorsque des sanctions tomberont ?

S'en remettre à l'Etat dans cette affaire sonnerait comme un terrible aveu d'impuissance de la profession, incapable de régler le problème par elle-même. Prométerre ne se résigne pas à une telle issue. Une enquête va ainsi être effectuée cet été auprès de ses membres afin de quantifier cet éventuel déficit de couverture. Des mesures d'information, de formation et de conseil seront ensuite déployées de façon ciblée, en tenant compte des résultats obtenus, pour favoriser le comblement des lacunes constatées (lire en p.6). Nous sommes persuadés qu'une telle approche produira des résultats meilleurs et plus durables que ceux dont le principal moteur serait la crainte de mesures de rétorsion.



Culture fourragère Dérobées: vers de nouvelles perspectives?

Pascal Rufer, Proconseil

Assurer la production de fourrage lorsque les précipitations manquent inquiète les éleveurs. Proconseil procède à un essai comparatif multisites pour explorer différentes alternatives aux pratiques actuelles.

Nourrir son troupeau lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables aux cultures devient un enjeu majeur. Pour fournir aux éleveurs vaudois des références pratiques les plus actualisées, Proconseil a mis en place cette année un nouvel essai. Celui-ci devra, entre autres, permettre de savoir s'il est encore recommandé d'im-

planter une prairie temporaire après une culture d'orge, si une dérobée résistante au sec serait plus intéressante ou encore si les semis sous couverts de blé permettent d'assurer l'implantation d'une prairie, voire de gagner des jours de croissance. En outre, l'influence de l'altitude et de la mécanisation dans le succès des différentes techniques sera observée.

Au niveau des espèces, l'essai va comparer une dérobée à base d'avoine avec une espèce résistante à la chaleur (sorgho multicoupe, millet perlé, maïs ultra-précoce) assurant une production estivale et laissant la pos-

sibilité, ensuite, de revenir avec une culture de printemps.

Quatre sites dans le canton

Sur les quatre sites retenus - Bavois, Moudon, Puidoux et Crans-près-Céligny - différents mélanges semés après de l'orge et après du blé sont testés et plusieurs techniques de semis (semis direct, travail du sol simplifié, sous-semis) sont appliquées.

Des visites régionales seront effectuées en fin d'été sur les parcelles d'essais. Chacun sera convié à venir se rendre compte sur place des résultats.



Le sorgho multicoupe, résistant à la chaleur, pourrait permettre d'assurer une production estivale.

Les abeilles sont sous la loupe

Vanessa Ménétrier, Proconseil

Près de 800 exploitations vaudoises participent à un projet qui veut renforcer la présence des pollinisateurs en milieu agricole et améliorer la communication entre agriculteurs et apiculteurs.

Lancé en 2018, le projet Agriculture et pollinisateurs, portés par les cantons de Vaud et du Jura, a clôturé sa première année sur un bilan très positif. Quelque 962 exploitations, dont près de 800 vaudoises, y participent. Le monitoring et le suivi scientifique ont été confiés à l'Université de Neuchâtel, à Agroscope Liebefeld et Reckenholz, ainsi qu'au Swiss Tropical and Public Health Institute.

Le suivi scientifique du projet se décline en quatre axes. Le premier porte sur l'étude des abeilles



Quelques 30 apiculteurs partenaires procèdent à des comptages et observations précises.

domestiques. Afin d'évaluer l'effet des mesures sur le développement des colonies d'hyménoptères, 30 apiculteurs partenaires mettent leurs 300 ruches à disposition des laboratoires pour diverses analyses de pollen, de miel et des abeilles, et procèdent à un suivi précis de la présence de varroas. Des balances mesurent toutes les dix minutes l'évolution du poids de 150 colonies.

L'étude « abeilles sauvages » vise à observer l'effet des mesures sur l'abondance et la diversité générale. 90 sites de piégeage sur prairies extensives permettent un suivi des populations. 116 espèces différentes, dont des spécimens rares, ont été identifiées lors de la campagne 2018.

La communication entre agriculteurs et apiculteurs, qui a fait l'objet d'un état des lieux en 2018 (volet sociologique), a permis de mettre en évidence des liens entre ces acteurs, mais également une volonté de renforcer les synergies existantes.

Enfin, dès 2020, le volet agronomique estimera l'applicabilité des mesures proposées et un suivi technico-économique permettra d'ajuster les mesures, si besoin est.

Etiquetter dans les règles

Aurélié Daiz, Proconseil

Déléguer tout ou partie de la tâche complexe qu'est l'étiquetage est désormais possible, grâce à deux nouvelles prestations de Proconseil.

Dans quel ordre inscrire la liste des ingrédients d'un produit? Est-ce que l'indication d'une adresse e-mail suffit? Déclarer les valeurs nutritionnelles du produit est-il nécessaire? Depuis 2017 et l'entrée en vigueur de la nouvelle politique alimentaire suisse, Proconseil vise à faciliter la tâche des exploitants actifs dans les circuits courts de commercialisation.

Service deux en un

Chaque année, Proconseil organise un cours d'une journée sur l'étiquetage des produits, l'hygiène et le laboratoire, dans le domaine de la production agricole. Fort du succès de cette formation et de l'importance de ce thème pour les produits agricoles et locaux, deux nouvelles prestations pour l'étiquetage des produits ont été développées: «Vérification d'étiquette» et «Elaboration d'étiquette». Elles garantissent aux producteurs que le contenu de leurs emballages est conforme à la loi. Toutefois



Commercialiser ses produits en circuits courts exige de suivre le respect des normes légales.

ces prestations ne traitent pas les aspects graphiques du packaging.

La vulgarisation agricole a conclu un partenariat avec Alimentavera GmbH, un organisme suisse spécialisé dans la déclaration des denrées alimentaires. Les exploitants vaudois bénéficient ainsi d'un tarif préférentiel (entre 110 et 125 fr.) qui inclut l'expertise d'Alimentavera et l'aide de Proconseil pour réunir toutes les informations clés qui figureront sur l'étiquette du produit.

Proconseil
021 614 24 30
etiquette@prometterre.ch
www.prometterre.ch

Salon des alpages La 10^e «grande bastringue»

Jean-François Dupertuis, conseiller agricole responsable des régions de montagne depuis la création de Prométerre en 1995, est à l'origine de la manifestation biennale. Retour sur une aventure de bientôt 20 ans, dont la 10^e édition est attendue les 11, 12 et 13 octobre.

Propos recueillis par Céline Rochat, Prométerre



La présence d'un hôte d'honneur, comme le Saanenland en 2017, permet d'enrichir les réflexions menées durant le Salon des alpages, aux Diablerets, qui fête cette année sa 10^e édition.

Jean-François Dupertuis, comment l'idée de ce Salon des alpages a-t-elle émergé?

C'est né d'une réflexion menée à voix haute lors d'une séance de préparation du programme d'activité de Gest'Alpe. Nous nous demandions comment rendre attractive la vulgarisation sur les alpages. J'ai alors proposé qu'on organise une «grande bastringue» à la fin de l'été pour tous les amodiataires et propriétaires d'alpage, dont le but serait de fêter la saison et ainsi saisir l'occasion d'apporter des informations.

Jean-François Dupertuis



Président du comité d'organisation du Salon des alpages

Les objectifs demeurent-ils identiques aujourd'hui?

Cette manifestation a été dès le début un lieu de rencontres et d'échanges entre professionnels, mais également avec le public. Toutefois aujourd'hui, on ne touche plus la seule activité agricole, mais l'ensemble de l'économie montagnarde: les forestiers, par exemple, sont intégrés à l'événement. Le public aussi s'est élargi.

Les hôtes d'honneur sont présents depuis la première édition. Quelle plus-value apportent-ils?

Il nous a effectivement paru important, dès le départ, d'élargir

l'horizon des connaissances de nos alpagistes. C'est un enrichissement et un élément d'intérêt pour le public, même si cette partie de l'organisation est particulièrement compliquée. Pour cette édition anniversaire, la majorité des hôtes d'honneur des années précédentes seront de retour.

Quel constat pouvez-vous faire en termes de fréquentation?

Le nombre d'exploitants diminue, donc la cible initiale est en baisse. Néanmoins, le grand public répond toujours plus présent, ce qui permet à la fréquentation d'augmenter. Je pense que cela s'explique par une meilleure connaissance de la manifestation, ainsi qu'une recherche d'identification croissante avec les traditions. Les gens sont friands de manifestations agricoles.

Peut-on noter des évolutions dans l'agriculture de montagne en deux décennies?

Globalement, l'intérêt des jeunes pour les alpages demeure. Dans certaines régions comme aux Ormonds, malheureusement, les forces vives deviennent cependant très minces. Alpagiste est un métier difficile et pénible, mais qui génère une plus-value intéressante. Cela reste un créneau économique important pour une exploitation. Je regrette que les propriétaires se montrent parfois frileux pour maintenir des infrastructures au top.

Le thème 2019 porte sur l'économie alpestre ces vingt prochaines années. Quelle en est votre vision?

J'ai confiance dans le monde paysan qui saura relever les défis à venir. Les gens ont toujours su se débrouiller dans les heures difficiles. Mais nos autorités doivent être conscientes qu'il s'agit d'encourager l'implantation des familles paysannes dans les régions de montagne. On ne peut pas y appliquer les mêmes règles qu'en plaine, où l'on attend que les exploitations s'adaptent pour être toujours plus compétitives.

L'évolution du climat va-t-elle modifier le métier d'alpagiste?

La sécheresse aura des incidences sur la gestion, pas sur le métier. Les amodiataires et les propriétaires doivent être conscients qu'il faudra faire avec l'évolution des situations climatiques et gérer différemment pour prendre en compte ces aléas. S'il y a moins d'herbe, il y a moins de matière première. Comment faire dès lors? Irriguer? Réduire le cheptel? La recherche a aussi un rôle important à jouer.

Quels seraient vos souhaits pour l'avenir de l'agriculture de montagne?

J'aimerais que les autorités et institutions n'oublient pas les régions périphériques. Elles sont une partie importante de notre canton.

Si vous deviez ne garder qu'un souvenir de toute cette aventure du Salon des alpages, lequel serait-il?

Un seul sur vingt ans, c'est difficile, il y en a tellement! Avant tout, je relèverai que nous sommes parvenus à fédérer dans le comité d'organisation, des paysans, des politiques, et des gens du tourisme. Les Ormonds se sont appropriés cette manifestation, c'est une belle réussite. Cela dit, je pense que j'ai vécu le moment le plus émouvant à l'issue de la première édition, lorsque j'ai pu annoncer qu'il y aurait une suite. C'était un moment fort que de réaliser que tout le travail que nous avions mené serait pérennisé.

10^e Salon des alpages
11, 12, 13 octobre
Les Diablerets
www.salondesalpages.ch

En bref

FarmX: location de machines et de services
Lancée en février, FarmX a franchi le cap des 1000 utilisateurs. Cette application facilite les échanges de matériels agricoles et permet de gérer la logistique, puisque les emplacements des machines y sont enregistrés. Rien de mieux pour se convaincre que de tester l'application: c'est moitié prix jusqu'à la fin de l'année. (JDE).

Agriculture durable: Échanges constructifs

Prométerre a organisé trois séances d'information courant juin. A l'ordre du jour? Un point de situation sur la campagne «Agriculture durable», qui vise à renforcer la confiance entre monde paysan et consommateurs. Entre 20 et 30 personnes ont participé aux séances en journée (à Pomy et à Morges), 65 en soirée à Puidoux. «Au vu des enjeux, avec les initiatives «phytos» visant à interdire l'utilisation des produits de traitement des plantes, nous nous attendions à une fréquentation bien supérieure», constate Grégoire Nappey, chef de cette campagne. Le matériel (panneaux, prospectus, etc.) peut toujours être commandé via l'adresse communication@prometterre.ch. En outre, la page Facebook Agriculture durable, forte de plus de mille fans déjà, publie régulièrement du contenu à repartager sur son propre compte. Idem sur Twitter et Instagram. (CROC)

Journée technique
Organisée conjointement avec le SwissBeef Barbecue, la journée technique de l'ASETA aura lieu à Aigle le 29 août, dès 14h, sur l'exploitation de Jean-Luc Mayor. Au programme: présentations sur la sécurité et la manutention en agriculture, grâce à la présence de 50 véhicules différents, visite d'une exploitation d'engraissement de taureaux et découverte des essais de semences de maïs grains (UFA). Restauration sur place et animation en soirée. Détails sur www.asetavaud.ch (CROC)

Assurances sociales Prométerre mène l'enquête

Patrick Torti, Département assurances



Prométerre se soucie de la question de la couverture sociale des conjoint-e-s d'exploitant-e-s depuis de nombreuses années. Et veut sensibiliser davantage encore sur le sujet.

Une totale indépendance doit être laissée à la famille agricole dans le choix de ses couvertures d'assurance. Prométerre refuse ainsi la proposition de l'OFAG visant à conditionner l'accès aux paiements directs à la préexistence d'une couverture sociale minimale du conjoint de l'exploitant-e (*lire l'édito*) ; la problématique concerne une majorité de femmes, mais aussi des hommes.

Prométerre n'a cependant pas attendu le projet de la PA22+ pour offrir aux agriculteurs vaudois des instruments d'assurance leur permettant de se prémunir contre divers risques, comme la maladie, l'accident, l'invalidité ou la prévoyance retraite. L'objectif de Prométerre en matière de couvertures d'assurances? Ni doublons, ni lacunes.

Ainsi, les conseillers du Département assurances de Prométerre se tiennent à la disposition des paysan-ne-s vaudois-es pour les accompagner dans l'analyse de leur portefeuille d'assurances, opération permettant de détecter les failles de couverture. L'idéal est de se plier à l'exercice chaque trois ans, pour s'assurer que les assurances contractées correspondent toujours aux nécessités de la famille: chaque changement (mariage, divorce, naissance d'un enfant, reprise d'exploitation, achat de machines, etc.) peut modifier les besoins en la matière.

Pour disposer de résultats fiables, il importe qu'une majorité de conjoint-e-s participe à l'opération

Afin d'améliorer encore ce dispositif de conseil et de détecter plus précisément le niveau de couverture des conjoint-e-s, Prométerre s'apprête à lancer deux opérations complémentaires.

Un questionnaire en guise de consultation

Les chef-fe-s d'exploitation sont libres de souscrire des couver-



Les événements de la vie, comme un mariage, une naissance, mais aussi une reprise d'exploitation ou un achat de machine, peut avoir des conséquences sur les couvertures d'assurance. Il convient donc de les adapter.

tures d'assurance via Prométerre ou toute autre compagnie privée. L'association professionnelle ne dispose donc pas de tous les éléments pour analyser la situation de la couverture des conjoint-e-s de manière précise, des informations émanant directement des familles paysannes elles-mêmes étant nécessaires. Un questionnaire destiné aux conjoint-e-s va donc être mis en ligne via le site prometerre.ch et envoyé par courrier dès le 17 juillet. Composé d'une vingtaine de questions, il permettra à chacun-e de faire part de son niveau de couverture d'assurance de manière anonyme. Il importe qu'une grande majorité de conjoint-e-s remplisse cette enquête, réalisée en concertation avec l'Union suisse des paysannes et des femmes rurales (USPF) et l'Association des paysannes vaudoises, afin qu'elle débouche sur des résultats fiables. L'analyse des réponses sera effectuée à la rentrée et une synthèse publiée dans le dernier trimestre de 2019.

Mieux identifier les problèmes

D'autre part, Prométerre prévoit de sensibiliser l'ensemble de son personnel de terrain à la thématique des assurances sociales : grâce à ses différentes unités, nombreux sont les contacts entre ses collaborateurs et les agriculteurs. Sans faire de chaque conseiller un spécialiste des assurances

sociales, le but est qu'ils disposent d'un bagage suffisant pour être en mesure de détecter les situations problématiques, grâce à quelques questions ciblées. Charge ensuite au Département assurances de prendre le relais pour proposer une évaluation complète, ainsi que des solutions.

Enfin, un accent plus marqué va être mis sur l'information - via des publications régulières dans les supports de Prométerre - et la formation en rapport au thème de la prévoyance sociale des membres du cercle familial. Le programme de formation continue de Proconseil y contribuera.

La sensibilisation des familles paysannes vaudoises à l'importance de cette question, ainsi que l'amélioration de leur capacité à appréhender par elles-mêmes la complexité de ces sujets, devrait alors renforcée.

En bref

Mauvaises surprises fiscales: attention!

Avec l'évolution de la fiscalité que le Tribunal fédéral a «accouplée» au droit foncier rural - afin de créer une nouvelle délimitation du droit fiscal concernant les immeubles agricoles -, il est devenu indispensable de procéder, avant toute opération foncière, à une analyse préalable des conséquences fiscales qu'elle est susceptible de provoquer. Dans tous les cas de morcellements du sol, de partage matériel d'entreprises (démantèlement de domaines), d'aliénation ou de soustraction d'immeubles à la LDFR, Prométerre recommande aux propriétaires fonciers d'immeubles agricoles, viticoles ou sylvicoles d'anticiper les conséquences potentielles de telles opérations en matière de fiscalité par une analyse pointue de leur situation fiscale à venir. Les filiales spécialisées de Prométerre, en particulier la fiduciaire Fidasol et la protection juridique de la FRV, sont là pour aider les propriétaires

de biens-fonds agricoles à démêler l'écheveau juridique et fiscal de leurs projets d'opérations immobilières. De son côté, l'Office vaudois de cautionnement agricole a adapté ses statuts pour lui permettre de cautionner des prêts aux personnes morales. Mieux vaut prévenir que guérir d'irréparables mauvaises surprises fiscales. (CHA)

Wanted: dépanneurs

Etre dépanneur agricole auprès de Terremploi, c'est faire preuve de solidarité au sein de la profession. Terremploi réalise en effet environ 15'000 heures annuelles de dépannage lors de maladies ou d'accidents d'exploitant-e-s. Etre dépanneur agricole, c'est aussi avoir la possibilité de découvrir de nombreux domaines et d'acquérir de l'expérience en bénéficiant d'un revenu annexe, avec souplesse dans l'organisation de son temps. En cas d'intérêt, Terremploi répond au 021 614 24 23 ou à terremploi@prometerre.ch (LGF)

Fortune Donation et EMS: qui paie quoi?

Michael Molnar, SRPJ



Dans certains cas, les héritiers vivants ayant bénéficié d'une donation risquent de devoir passer à la caisse. Explications.

«Mon père, qui m'a fait don de son domaine par le passé, vit en EMS. Vais-je devoir participer aux frais de sa pension?» La question taraude de nombreux exploitants. La réponse est ça dépend.

En principe, une personne retraitée dont les revenus ne permettent pas de financer son séjour en EMS peut demander des prestations complémentaires à l'AVS ou à l'Al. Pour savoir si elle y a droit, l'autorité va soustraire du revenu déterminant les dépenses reconnues (besoins vitaux, loyer, assurance obligatoire des soins, etc.). Et c'est là que le bât blesse: le revenu déterminant comprend les rentrées financières, allo-

cations familiales ou autres rentes, mais également les éléments de fortune dont le retraité s'est dessaisi. L'Etat va donc convertir en revenu les immeubles donnés par le parent (généralement 1/10 de la valeur de l'immeuble - valeur de rendement si la LDFR le prévoit -, déduction faite des dettes) pour l'ajouter à son revenu déterminant, tout en soustrayant 10'000 fr. par année depuis la donation. Résultat: si le revenu déterminant dépasse un certain seuil, le senior n'aura plus droit aux prestations complémentaires, ou elles seront diminuées.

Il est préférable de vendre le domaine à la valeur de rendement

Lorsque les prestations complémentaires ne suffisent pas, il est

possible de solliciter l'aide du canton, via la loi d'aide aux personnes recourant à l'action médico-sociale (LAPRAMS). Ceux qui se sont séparés de leur fortune n'y ont pas droit, sauf «cas de rigueur».

Aide cantonale à restituer

Il peut donc arriver que le Canton octroie son soutien à des aînés ayant fait don de leurs biens, ce qui peut poser problème: si l'Etat ne peut, en principe, pas demander aux descendants de rétrocéder des prestations complémentaires, il n'en est rien de l'aide cantonale. Le règlement d'application de la LAPRAMS prévoit explicitement qu'elle doit être restituée par ceux qui ont profité d'une donation.

L'Etat ne pourra cependant pas agir directement. C'est aux parents de le faire et peu nombreux sont ceux qui se retournent contre leurs

enfants. Dans ce cas, l'Etat nommera un curateur.

Cela étant, toutes les donations ne justifient pas un remboursement. Seul celui qui vit dans l'aisance et qui pourra maintenir son train de vie après avoir participé aux frais de pension y est astreint. Selon les règles de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS), l'«aisance» est fixée à 10'000 fr. par mois du revenu imposable. Comme pour les prestations complémentaires, une partie de la fortune - si elle dépasse 250'000 fr. pour une personne seule et 500'000 fr. pour un couple - entre dans le calcul de ce montant. Le solde est converti en revenu en fonction de l'espérance de vie.

Pour éviter tout risque, il est donc préférable de vendre le domaine aux héritiers à la valeur de rendement, lorsque le droit le permet.

Quatre nouveaux membres

Les délégués de Prométerre ont renouvelé une partie du comité, lors de l'assemblée du 16 mai à Grandson.

C'est dans une ambiance attentive que Claude Baehler, président de Prométerre, a conduit l'assemblée des délégués, le 16 mai, à Grandson. Outre les points statutaires, les délégués ont été tenus au courant du développement de la campagne de communication «Agriculture durable» et ont pris congé de cinq membres du comité: Alain Cornamusaz (coprésident région Broye), Guy Stalder

(président région Chablais), Olivier Chautems (Vigne et vin) et Athos Jaquiéry (Grandes cultures), qui sont arrivés au terme de leur mandat, alors que Mireille Pittet (Formation) a souhaité se retirer du comité. Leurs successeurs ont été élus en les personnes d'Erika Jordan (présidente Chablais), Frédéric Blanc (Vigne et vin), Cosette Grin-Pinard (Formation) et Pascal Savary (Grandes cultures). La Broye est désormais présidée par Sébastien Pasche, qui en assurait la coprésidence depuis la nouvelle répartition des régions. (CROC)



Debout, de g. à dr.: Cosette Grin-Pinard, Erika Jordan, Sabine Bourgeois-Bach, Frédéric Blanc, Romain Bourgeois, Silvia Amadruz, Eric Haemmerli, Philippe Jobin, Jean-Bernard Chevalley, Sébastien Pasche, Janique Bonzon, Pascal Savary, Christophe Longchamp, Jacky Pavillard, Françoise Gaudard Vez, Jean-Charles Miaz. Assis: Loretta Pfirter (vice-présidente) et Claude Baehler (président).

Du succès pour les essais

Près de 600 agriculteurs vaudois ont pris part à la Journée grandes cultures du 29 mai. Prochain rendez-vous le 2 octobre.

Motivés et curieux: les agriculteurs qui se sont rendus à la Journée grandes cultures et herbages, le 29 mai à Grange-Verney, ont montré un vif intérêt pour la découverte des résultats d'essais, ainsi que toute la matière présentée *in situ*. Organisée par Prométerre, en collaboration avec l'Etat de Vaud, la manifestation portait cette année le thème de «Eau et agriculture».

Pommes de terre, betterave, colza ou diverses cultures de niche ont fait l'objet de tests visant à éclairer et faciliter la décision des agriculteurs vaudois. «La bonne participation témoigne de l'intérêt que les professionnels de la terre portent à l'amélioration constante des techniques de culture, que ce soit dans la protection des sols, la réduction de l'utilisation des produits de traitement des plantes ou l'usage efficient de l'eau», relève Edouard Cholley, responsable grandes cultures chez Proconseil. Ces rencontres annuelles sont en outre un lieu apprécié d'échanges entre paysans.



La thématique «Eau et agriculture» était au centre des réflexions et des essais de la journée.

En outre, une délégation de députés vaudois, ainsi que des journalistes, ont participé à une visite guidée du site.

La prochaine journée technique organisée par Proconseil clôturera le projet Sol Vaud, en parallèle à la tenue du Swiss No-till, le 2 octobre prochain à Bavois. Lors de cet événement d'envergure internationale, Konrad Schreiber, chef de projet à l'Institut de l'Agriculture durable en France, animera des conférences. Les visiteurs pourront en outre échanger avec des experts sur 30 hectares d'essai et 15 pôles thématiques. (CROC)

Fête des Vignerons

«J'adore aller à la rencontre des gens»

Céline Rochat, Prométerre



Le restaurant «En Terre Vaudoise» proposera aux visiteurs de la FeVi de surprenantes découvertes gustatives de produits du terroir. Mary-Laure Schorderet, directrice des lieux, y promet un accueil chaleureux.

«Je n'ai pas de plat favori, j'aime tout ce qui est bon!» Le sourire dans la voix, Mary-Laure Schorderet se plie à l'exercice de l'interview entre deux essais culinaires. D'ici quelques jours, les plats, qu'ils soient classiques comme le hot fondue, ou plus originaux — hamburgers vaudois ou fish'n'chips du terroir –, devront être parfaits pour régaler les gastronomes foulant les planches du restaurant «En Terre Vaudoise», monté tout spécialement dans le cadre de la Fête des Vignerons (FeVi), à Vevey.

De la Suisse à la République dominicaine

Afin de donner aux produits du terroir vaudois la place qu'ils méritent, au cœur de l'événement le plus attendu de la génération, Prométerre va investir une belle surface près du Château de l'Aile, à deux pas des arènes. Une partie self côtoiera un espace réservé à l'accueil de banquet ou de brunchs. Une terrasse lounge – canapés et bar – sera également aménagée. Mary-Laure Schorderet se réjouit de voir les plans prendre vie. «Cela va être magnifique, avec une décoration très colorée et très vivante, pour donner à chacun l'envie de s'arrêter chez nous!» Sans oublier le sourire, encore et toujours. «On assurera un accueil bienveillant et multilingue.»

«Une tonne de poisson?

Le pêcheur écarquille les yeux et m'en assure 100 kilos»

Mary-Laure Schorderet tombe dans la marmite de la gastronomie dès son plus jeune âge. Aux côtés de ses parents, elle participe à la confection des repas familiaux, éveille ses sens aux odeurs, aux goûts, au toucher. A 10 ans, son parrain l'invite au Casino d'Yverdon. «J'ai été ébahie et ai su alors que je serai cuisinière.» Elle sait, elle fonce. A



Mary-Laure Schorderet, directrice du restaurant «En Terre Vaudoise», propose un hamburger du terroir spécialement conçu pour la FeVi.

12 ans, elle enchaîne des stages dans des buvettes d'alpage. Puis obtient une mention excellent à son CFC de cuisinière. Suivant son petit bonhomme de chemin dans le domaine, elle tient divers restaurants, ici comme ailleurs, en mettant toujours un accent particulier sur l'accueil. «Aller à la rencontre des gens, c'est comme génétique. J'adore!»

Devenue cheffe privée à Concise, elle a accepté de prendre la tête d'«En Terre Vaudoise» pour vivre le côté exceptionnel de la Fête et relever un défi hors du commun. «L'équipe de Terre Vaudoise, qui participe par exemple à Montreux Noël, connaît les grosses manifestations. Je peux ainsi m'appuyer sur une structure déjà en place et nous nous entendons très bien.»

La difficulté majeure reste cependant la taille de l'événement. «Nous n'avons pas de référence sur laquelle nous appuyer pour une telle occasion, alors on fait des estimations et on prévoit tout pour nous adapter le plus rapidement possible après l'ouverture.» Un challenge partagé avec les producteurs. «Quand j'approche un pêcheur et que je lui demande une tonne de poisson, il écarquille les yeux et me répond qu'il peut m'en assurer 100 kilos.» Pas de quoi effrayer la professionnelle dynamique qui

multiplie les contacts. «On va s'adapter!»

Quand on lui demande ce qu'elle pense du climat politique et public actuel envers l'agriculture, Mary-

Laure Schorderet n'y va pas par quatre chemins. «Cela va trop loin. Il y a tellement d'autres choses à revoir au niveau écologique avant de tomber sur nos paysans.» Consommons local!

Restaurant «En Terre Vaudoise», infos pratiques

Dates: du 18 juillet au 11 août

Heures d'ouverture: 9h à 1h, du dimanche au jeudi, 9h-3h les vendredis et samedis

Lieu: 900 m² au Jardin du Rivage, derrière la Salle del Castillo, à quelques mètres de l'arène de la Fête des Vignerons, dans un espace imaginé et construit spécialement pour l'événement

Contact: 079 613 89 04 ou restaurant@terre-vaudoise.ch

Brunch: dimanches 21 et 28 juillet, ainsi que les 1^{er} et 4 août.

Au menu: outre les classiques vaudois comme le taillé aux greubons, les lentilles et saucisson, la quiche, les malakoffs ou la salée à la crème, le restaurant revisite la cuisine du monde à la sauce vaudoise (pop-corn de maïs de Vulliens, bouillabaisse du pays, sandwich au houmous vaudois, burger local, fish'n'chips du lac).

Réseaux sociaux: Restaurant En Terre Vaudoise (Facebook et Instagram)

